

**ANNEXE M6-1**  
**MOBILISATION DU DISPOSITIF D'AIDE EXCEPTIONNELLE A CARACTÈRE SOCIAL EN FAVEUR DES PROPRIÉTAIRES OU EXPLOITANTS DES CAMPINGS**

Article L.1111-4, 2e alinéa du Code général des collectivités territoriales (CGCT), dans sa rédaction issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République (dite « loi NOTRe ») : « Les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier ». En s'appuyant sur ces compétences partagées ainsi que sur ses propres compétences sociales visées à l'article L3211-1 du CGCT, le Département entend jouer un rôle d'amortisseur social de la crise auprès des professionnels concernés, afin de prévenir les risques de pertes d'emploi et les difficultés sociales consécutives pour les entrepreneurs et leurs salariés.

**Budget global** : 306 000 € - 108 bénéficiaires potentiels identifiés

**Bénéficiaires** : Propriétaires et exploitants de campings sur le territoire samarien (chefs d'entreprise de société d'exploitation, commune, EPCI et autres établissements publics...)

**Justification de l'intervention** : le secteur de l'hôtellerie de plein air offre une part de lits touristiques importante dans la Somme, notamment sur le littoral et dans toute la Vallée. La crise sanitaire ayant contraint l'ensemble de ces opérateurs structurants pour la destination Somme à fermer leurs établissements au moment où la saison allait être lancée, il convient de leur apporter un soutien afin d'assurer leur pérennité alors que l'activité ne sera pas prospère sur le reste de la saison estivale.

**Modalités d'attribution :**

Ce dispositif n'a pas vocation à être pérennisé, **il sera ouvert et activable jusqu'à fin décembre 2021.**

► **Critères d'intervention** : mise en place d'une aide forfaitaire d'urgence par le Département à hauteur de :

- 2 000 € pour les camping de 1 à 2 étoiles
- 4 000 € pour les camping de 3 à 5 étoiles

► **Nature d'opération** : fonctionnement

► **Champs d'intervention** : subvention forfaitaire en fonctionnement

► **Composition du dossier :**

- RIB avec numéro IBAN
- Extrait de K-BIS
- Numéro de SIRET
- Une déclaration sur l'honneur attestant d'une perte de chiffre d'affaires supérieure ou égale à l'aide sollicitée
- Attestation de la dernière décision de classement par Atout France
- Statuts
- Décision de l'assemblée délibérante sollicitant l'aide départementale (pour les collectivités)

Pour les chefs d'entreprise :

- Attester que l'activité de l'entreprise est la source principale de revenu du dirigeant
- Attester que le dirigeant ne bénéficie pas du Revenu de Solidarité Active (RSA)